

2026-ARP-017

## ARRÊTÉ

### Portant sur la délégation de fonction d'officier de l'état civil à Madame Virginie WOESTYN

La Maire de Mons-en-Barœul,

Vu l'article R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer à un ou à plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil, à l'exception de celles prévues à l'article 75 du Code Civil,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à :

Madame Virginie WOESTYN, fonctionnaire titulaire de la commune, pour l'ensemble des attributions exercées en tant qu'officier de l'état civil.

**Article 2 :** La signature par Madame WOESTYN des pièces et actes d'état civil devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation de la Maire ».

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transcrit sur le registre des arrêtés municipaux et inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville. Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet du Nord, et Monsieur le Procureur de la République du tribunal judiciaire de Lille.

Fait à Mons-en-Barœul le 23 mars 2026



  
Diana DA CONCEIÇÃO  
Maire de Mons-en-Barœul

Publié le :

Notifié à l'intéressée le : 26 MARS 2026

Reçu en préfecture le :